

L'an deux mil quinze, le vingt-six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mme Catherine GUEZO (représentée par Mr Michel ARCIS)

Monsieur Patrick VEY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 26 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

### Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Commission des associations le jeudi 5 mars à 20 heures** : elle avait pour objet de définir les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2015.
- **Commission des travaux le vendredi 6 mars à 18 heures** : Elle avait pour objet de définir les travaux à réaliser et donc à budgétiser pour l'année en cours.
- **Marché primé aux ovins le jeudi 26 mars** : Il a connu une fréquentation satisfaisante.

### Délibérations diverses :

**Approbation du taux des quatre taxes locales** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de voter le taux des quatre taxes locales avant l'approbation du budget primitif. Il rappelle les taux en cours :

Taxe d'habitation : 17.14 %

Taxe foncière sur le bâti : 14.66 %

Taxe foncière sur le non bâti : 76.46 %

Cotisation foncière des entreprises : 20.37 %

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité de reconduire ces taux pour l'année 2015.

**Subventions aux écoles** : Mr le Maire rappelle que lors de la dernière séance le montant du coût d'un élève du primaire public a été fixé à 285.33 € et le coût d'un élève de l'école maternelle publique à 938.52 €. Ces montants seront donc repris pour le calcul de la participation aux frais de scolarité des élèves scolarisés dans l'enseignement privé ainsi que pour fixer la participation financière des communes voisines.

Il propose d'attribuer les subventions suivantes :

APEL Saint Dominique	13 Euros par élève
APE Maternelle publique	13 Euros par élève
APE Primaire public	13 Euros par élève
OGEC Primaire Saint Dominique	285.33 Euros par élève de la commune
OGEC Maternelle Saint Dominique	938.52 Euros par élève de la commune
Classes découvertes	6 Euros par élève et par jour de voyage ( <i>sans prise en compte d'une durée minimale de séjour</i> )
Goûter de Noël	2.50 Euros par élève

Mr le Maire indique qu'étant donné le nombre d'élèves inscrits et les coûts par élève précédemment définis, le montant total des subventions accordées aux écoles devrait être de l'ordre de 33 355 € pour cette année 2015, contre 45.000 € environ l'année précédente.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions présentées.

**Subventions aux associations :** Mr le Maire propose de voter le montant des subventions allouées aux associations pour 2015. Il présente le tableau de proposition émis par la commission Associations lors de sa réunion du 5 mars :

Hand-ball Club	2400 €
Animation EHPAD	150 €
Crescendo	150 €
Cré Anim'	150 € (subvention de création)
Souris Vertes	200 €
Echarpes Velay Roumanie	200 €
Harmonie Saint Chaffre	1000 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1200 €
Yoga'Zeille	150 € (subvention de création)
Pétanque amicale	900 €
Promo Rallye	500 €
Football club	1300 €
André Gym un jour pour tous	150 € (Subvention de création)
Festival du Monastier	9000 €
Amicale des Sapeurs pompiers	500 €
Moto club du Monastier	600 €
Amicale des Anciens Combattants	350 €
Viet Vo Dao	250 €
Sports Loisirs Le Monastier	500 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
Sur le Chemin de Robert Louis Stevenson	250 €
Tennis Club	550 €
Judo Club	500 € (sous réserve que des cours soient encore proposés sur la commune)

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les attributions présentées et autorise Mr le Maire à verser les subventions correspondantes.

**Convention financière Association 'Espace Culturel Européen' :** Mr le Maire rappelle au Conseil que la convention originale liant la Commune à l'association avait déjà fait l'objet d'un avenant en 2014. Il indique ensuite qu'il y a lieu d'en modifier les termes car le fait que les versements des premiers acomptes ne peuvent intervenir avant le vote du budget primitif pose des problèmes de trésorerie à l'association. Il propose donc de modifier l'article 10 en indiquant que le versement d'un premier acompte de 50 % interviendra au 1<sup>er</sup> avril, un second de 25 % au mois de juin et le solde en fonction de l'avancement des projets et des dépenses de fin d'année. Il rappelle que le montant attribué à cette association par convention financière est de 45000 €, dont 21000 € pour le fonctionnement des rythmes scolaires.

Après délibération, le conseil approuve avec trois abstentions l'avenant à la convention financière précitée.

**Approbation des Budgets primitifs et des affectations de résultat :** Monsieur ROCHE présente au Conseil municipal les divers projets de budgets primitifs pour l'exercice 2015 émis par la commission des finances, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Photovoltaïque :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	4 400.00	70	Vente de produits	60 000.00
012	Charges de personnel	6 000.00	75	Autres produits gest. courante	5.00
65	Autres charges gestion Courante	5.00	002	Excédent reporté 2014	10 443.16
66	Charges financières	20 100.00			
67	Charges exceptionnelles	14 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 539.73			
023	Virement section investissement	1 403.43			
<b>Total des dépenses</b>		<b>70 448.16</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>70 448.16</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	25 000.00	040	Opérations d'ordre	24539.73
21	Immobilisations corporelles	4 783.16	001	Excédent reporté 2014	3 840.00
			021	Virement sect. fonctionnement	1 403.43
<b>Total des dépenses</b>		<b>29 783.16</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>29 783.16</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2014 d'un montant de 10 443.16 € est reporté totalement en section de fonctionnement et que l'apport sur le budget principal sera donc de 20 000 €uros.

- **Budget Eau potable :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	16 510.00	70	Vente de produits	97 000.00
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gestion cour.	100.00
014	Atténuation de produits	15 000.00	042	Opération d'ordre	3 516.00
65	Autres charges gestion Courante	1 500.00			
66	Charges financières	3 600.00			
67	Charges exceptionnelles	500.00			
042	Opérations d'ordre	24 923.10			
023	Virement section investissement	13 582.90			
<b>Total des dépenses</b>		<b>100 616.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>100 616.00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	2000.00	10	Dotations, fonds divers	540.00
21	Immobilisations corporelles	93265.46	106	Affectation de résultat 2014	11 048.84
23	Immobilisations en cours	50 000.00	040	Opérations d'ordre	24 923.10
16	Emprunts et dettes	5 100.00	001	Excédent reporté 2014	103 786.62
040	Opérations d'ordre	3 516.00	021	Virement sect. fonctionnement	13 582.90
<b>Total des dépenses</b>		<b>153 881.46</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>153 881.46</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2014 d'un montant de 11 048.84 € est reporté totalement en section d'investissement et que les excédents reportés permettent de prévoir plusieurs opérations de travaux en investissement pour cette année (installation de compteurs généraux, réfection de la chambre des vannes en particulier).

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	42 300.00	70	Vente de produits	131 000.00
012	Charges de personnel	15 000.00	75	Autres produits gestion courante	10 000.00
014	Atténuation de produits	12 000.00	042	Opération d'ordre	37 931.00
65	Autres charges gestion courante	1 000.00	002	Excédent reporté 2014	8 062.92
66	Charges financières	21 000.00			
67	Charges exceptionnelles	500.00			

042	Opérations d'ordre	94 548.19			
023	Virement section investissement	645.73			
<b>Total des dépenses</b>		<b>186 993.92</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>186 993.92</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles.	2 000.00	10	Dotations, fonds divers	7 491.00
21	Immobilisations corporelles	15 000.00	040	Opérations d'ordre	94 548.19
23	Immobilisations en cours	55 427.74	001	Excédent reporté 2014	34 173.82
16	Emprunts et dettes	26 500.00	021	Virement sect. fonctionnement	645.73
040	Opérations d'ordre	37 931.00			
<b>Total des dépenses</b>		<b>136 858.74</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>136 858.74</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2014 d'un montant de 8 062.92 € est reporté totalement en section de fonctionnement et que l'opération d'épandage de la lagune de Saint Victor doit rentrer en section de fonctionnement.

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	84 900.00	74	Dotations et participations	38 816.64
65	Charges gestion courantes	5.00	75	Autres produits gestion cour.	5.00
66	Charges financières	8 100.00	042	Opération d'ordre	513 860.44
042	Opérations d'ordre	459 677.99	043	Op. d'ordre intérieur section	8 100.00
043	Op. d'ordre intérieur section	8 100.00	002	Excédent reporté 2014	0.91
<b>Total des dépenses</b>		<b>560 782.99</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>560 782.99</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	115 000.00	16	Emprunts réalisés	228 860.44
040	Opérations d'ordre	513 860.44	040	Opérations d'ordre	459 677.99
001	Déficit reporté 2014	59 677.99			
<b>Total des dépenses</b>		<b>688 538.43</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>688 538.43</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2014 d'un montant de 0.91 € est reporté totalement en section de fonctionnement et que les prêts à courts termes seront transformés en cours d'année en prêts à moyens termes afin de profiter des taux avantageux et de pouvoir rembourser les sommes empruntées au fur et à mesure de la vente des lots sans pénalités.

- **Budget Pôle Santé :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	10 000.00	70	Produits des services	7 320.00
012	Charges de personnel	5 000.00	74	Dotations et participations	10 000.00
65	Autres charges gestion courante	5.00	75	Autres produits gestion cour.	13 730.00
66	Charges financières	14 000.00	013	Atténuation de charges	5 000.00
023	Virement section investissement	10 580.04	002	Excédent reporté 2014	3 535.04
<b>Total des dépenses</b>		<b>39 585.04</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>39 585.04</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
23	Immobilisations en cours	280 000.00	13	Subventions d'investissements	35 525.00
16	Emprunts et dettes assimilés	16 000.00	16	Emprunts et dettes assimilés	195 293.49
			001	Excédent reporté 2014	54 601.47
			021	Virement sect. fonctionnement	10 580.04
<b>Total des dépenses</b>		<b>296 000.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>296 000.00</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2014 d'un montant de 3 535.04 € est reporté totalement en section de fonctionnement et que les loyers couvriront l'ensemble des charges à partir de l'exercice prochain. Il reste actuellement deux locaux de 30 m<sup>2</sup> à louer.

- **Budget Principal :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	508 100.00	70	Vente de produits	140 150.00
012	Charges de personnel	544 300.00	73	Impôts et taxes	719 488.00
014	Atténuation de produits	44 000.00	74	Dotations et participations	810 357.00
65	Autres charges gestion Courante	207 636.00	75	Autres produits gestion Courante	144 005.00
66	Charges financières	79 050.00	77	Produits exceptionnels	5 000.00
67	Charges exceptionnelles	700.00	013	Atténuations de charges	10 600.00
042	Opérations d'ordre	33 195.07	042	Opérations d'ordre	40 235.00
023	Virement section investissement	452 853.93			
<b>Total des dépenses</b>		<b>1869835.00</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>1869835.00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	7 000.00	13	Subventions d'investissement	168 479.29
204	Subventions équipement versées	87 300.00	10	Dotations, fonds divers	97 343.00
21	Immobilisations corporelles	78 700.00	106	Affectation de résultat 2013	509 470.08
	Opérations d'équipements	656 400.00	16	Emprunts réalisés	129 938.99
16	Emprunts et dettes	175 280.00	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 280.00
040	Opérations d'ordre	40 235.00	21	Immobilisations corporelles	60 000.00
			040	Opérations d'ordre	33 195.07
001	Déficit reporté 2014	407 645.36	021	Virement section fonctionnement	452 853.93
<b>Total des dépenses</b>		<b>1452560.36</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>1452560.36</b>

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2014 d'un montant de 509 470.08 € est reporté totalement en section d'investissement.

La part des dotations de l'Etat a été revue à la baisse et les charges de personnel ont dû être augmentées pour suivre les obligations règlementaires.

Mr PANNEFIEU estime dommage de ne pas pouvoir prévoir de travaux importants de voirie pour cette année. Mr le Maire répond que cela n'est effectivement pas au programme de cette année compte tenu des travaux qui restent à financer au Pôle Eynac, mais il ajoute que des travaux sont prévus par la suite. Mr NICOLAS indique qu'il s'abstiendra lors du vote du budget principal uniquement car il reprend dans sa section d'investissement essentiellement les dépenses relatives au Pôle Laurent Eynac comprenant l'aménagement de la nouvelle mairie auquel il n'était pas favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Budget primitif du Budget Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Budget primitif du Budget Eau potable à l'unanimité
- Le Budget primitif du Budget Assainissement à l'unanimité
- Le Budget primitif du Budget Lotissement à l'unanimité
- Le Budget primitif du Budget Pôle Santé à l'unanimité
- Le Budget primitif du Budget Principal avec trois votes contre et une abstention.

**Rapport Qualité de l'eau destinée à la consommation humaine 2015 :** Monsieur Le Maire présente au Conseil le rapport sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, rapport émis par l'Agence Régionale de la Santé pour les réseaux desservant notre commune et reprenant les analyses des cinq dernières années.

Concernant le réseau de Chateaufeu, le rapport précise que le réseau est fiable et que l'eau distribuée est de qualité sanitaire satisfaisante mais naturellement agressive car très peu calcaire.

Concernant le réseau du Rocher Tourte, le rapport précise que les réseaux de Poupoulèche-Chafrène et de 9 sources – Francès sont des réseaux fiables avec une qualité sanitaire satisfaisante, mais qu'une fiabilité insuffisante est constatée pour les réseaux de Praneuf et du Bouchet.

**Loyer permanence notariale au Pôle Laurent Eynac :** Monsieur le Maire rappelle qu'un local mutualisable pourra être loué à la demande dans la Mairie qui sera située au Pôle Eynac. Il donne ensuite lecture du courrier de la SCP Vey qui souhaiterait pouvoir y installer une permanence les mardis matins de 10 à 12 heures.

Après délibération, le Conseil décide de fixer le loyer mensuel de ce bureau à 200 € toutes charges comprises et autorise Mr le Maire à signer avec l'office notarial un contrat de location.

**Adhésion à l'Association Fin Gras du Mézenc :** Monsieur le Maire présente au conseil la demande de renouvellement de l'adhésion à l'Association Fin Gras du Mézenc. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention. Après délibération, le conseil approuve avec un vote contre et deux abstentions l'adhésion de la commune à l'association Fin Gras du Mézenc pour un montant de 250 €.

**Convention d'utilisation de la piscine par les scolaires :** Madame JOURDAN informe le Conseil que les programmes scolaires incluent 6 heures pour l'apprentissage obligatoire de la natation. Elle ajoute que les enseignantes de l'école primaire souhaiteraient pouvoir utiliser la piscine municipale au mois de juin pour y proposer cette formation aux élèves. Cette solution éviterait des déplacements onéreux vers d'autres communes du département et permettrait davantage de souplesse. Mme JOURDAN précise qu'il s'agit uniquement d'une mise à disposition du site et que les cours devraient être pris en charge par les demandeurs. Pour que cela soit possible, il est nécessaire de signer une convention avec l'Education Nationale. Mr le Maire ajoute qu'à ce jour aucune candidature n'a été reçue pour les postes de surveillants de baignade à la piscine, ce qui est problématique. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

#### Questions diverses :

- **Maison Rue Langlade :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une maison située rue Langlade présente des fissures importantes et pose des problèmes de sécurité pour le voisinage. Il précise avoir contacté le propriétaire il y a plusieurs mois et ajoute que celui-ci s'était engagé à faire des travaux de réhabilitation. Ne voyant rien venir, il a envoyé un courrier lui rappelant ses engagements et l'invitant à réaliser les travaux qui s'imposaient. Il donne ensuite lecture de la réponse de l'intéressé qui s'engage à effectuer ces derniers à la fin de l'année 2015. Le dossier sera donc suivi avec attention.
- **Situation des Matériaux de la Gazeille :** Monsieur le Maire informe le Conseil que cette entreprise ne s'est toujours pas manifestée et qu'une somme importante est toujours due. Les deux gérants ont été informés par courrier de la situation et une mise en demeure a été transmise par le Trésor Public.
- **Vente partie restante du dernier étage du Pôle Laurent Eynac :** Monsieur le Maire indique que la proposition de vente des derniers appartements situés au deuxième étage du Pôle Eynac a été faite à l'OPAC. Une réponse sera donnée dans les jours qui viennent.
- **Aide du conseil général à l'EHPAD :** Mr le Maire tient à préciser que l'aide apportée par le conseil Général à la maison de retraite publique est bien une subvention de fonctionnement, comme en atteste un courrier reçu en juin 2014.
- **Projet Sun'air :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'installation d'une station de pompage et de turbinage au Mont et à Chabreyres. Il donne lecture du courrier transmis par l'entreprise concernée qui a décidé de mettre un terme au projet, prétextant l'opposition d'un propriétaire au projet en question.
- **Avancée du projet de l'aménagement de la Traverse :** Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec le bureau d'études. Le projet avance et l'avant-projet définitif devrait être transmis en juin 2015. L'appel d'offres pourrait donc être lancé à l'automne pour un début de travaux sur le parking du Pôle Laurent Eynac et sur la partie basse de la place de l'église Saint Jean au printemps 2016. La suite des travaux aurait ensuite lieu à l'automne 2016. Il évoque également la question des projets de création de

parkings. Le cabinet d'études conseille de demander l'avis d'un ingénieur afin de s'assurer de la stabilité des édifices voisins des maisons concernées.

- **Projet de carrière** : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise Eyraud souhaiterait ouvrir une nouvelle carrière de pouzzolane dans les bois de Breysse en dehors du périmètre Natura 2000. Il présente quelques photos du site et précise qu'aucune coupe franche ne devrait être réalisée, ce qui limiterait l'impact paysager. L'entreprise procéderait à une exploitation par couches. Mr le Maire rappelle que la pouzzolane est nécessaire pour le sablage des routes en hiver, pour la construction de briques, la mise en place de drains ou bien encore dans l'agriculture. Le projet nécessiterait la modification du tracé d'un chemin de randonnées. Un chemin d'accès au site serait également nécessaire. Toutefois, la réalisation d'un tel projet nécessite une réflexion et Mr le Maire propose aux membres du Conseil de se rendre sur place pour se faire une idée plus précise. Le Conseil devra ensuite se prononcer et envisager en cas de réponse favorable une modification du PLU sur ce secteur afin de permettre l'avancée du projet.

#### **Dates diverses :**

- **Cérémonie du 8 mai le 10 mai à 9 heures 30**

Prochain conseil le jeudi 30 avril 2015 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 45 minutes.